

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Acquisition d'un immeuble sis Bd d'Athènes/rue de Jemmapes à 13001 Marseille destiné à des services de la DGAS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver, en vue de reloger les MDS des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements de Marseille, l'acquisition d'un immeuble situé 10 Bd d'Athènes ainsi que celle des locaux mitoyens, en copropriété, situés rue de Jemmapes à Marseille 13001, au prix respectif de 2 800 000 € et 200 000 €, ces valeurs correspondant aux estimations de France Domaine avec l'utilisation de la marge de négociation pour l'immeuble 10 Bd d'Athènes ;
- d'autoriser la signature du (des) compromis et de l'acte (ou des actes) définitif(s) d'acquisition, ainsi que de tout autre document se rapportant à la transaction.

La dépense d'un montant total de 3 165 000 € (prix des biens + honoraires de l'agence) ainsi que les frais notariés non connus à ce jour, seront imputés sur les crédits figurant au chapitre 21 du budget départemental.

La recette provenant du loyer de la location commerciale (Zeeman) d'un montant de 76 800 € TTC et des charges correspondantes non connues à ce jour, sera inscrite au chapitre 75 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée